



**PRÉFET DU JURA**

Lons-le-Saunier, le 9 septembre 2011

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DES MOYENS DE L'ÉTAT**

Bureau des Collectivités  
Territoriales

Affaire suivie par :  
M. Jean-Luc DELEGLISE  
☎ : 03.84.86.85.30

jean-luc.deleglise@jura.pref.gouv.fr

Référence à rappeler :  
BCT/JLD/2011

Circulaire n° 61

**LE PRÉFET DU JURA**

à

- Monsieur le Président du Conseil Général
- Mesdames et Messieurs
  - Les Maires
  - Les Présidents de communauté d'agglomération et de communautés de communes
  - Les Présidents de syndicats intercommunaux
  - Les Présidents des offices publics de l'habitat
- Le Directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours
  - Les Présidents des régies départementales

**Pour information à :**

- Messieurs les Sous-Préfets de Dole et Saint-Claude
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Messieurs les Trésoriers  
(S/C de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques)
- Madame la Présidente de l'Association des Maires  
et Communes du Jura

La présente circulaire a pour objet de vous informer de la possibilité de dématérialiser et de télétransmettre les actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

**// RAPPEL RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :**

Comme je vous en informé à plusieurs reprises, il vous est possible de télétransmettre vos actes, en adhérant au système « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), mis en place par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et dont l'objectif est la transmission sous forme numérique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Les avantages de ce système sont les suivants :

- Une accélération des échanges avec l'Etat avec la réception immédiate de l'accusé de réception des actes transmis ;
- Une réduction des coûts de toutes natures (postaux, d'édition) liés à l'envoi des actes en plusieurs exemplaires, voire au transport physique des actes ;

- Une réduction du volume du papier utilisé participant aux objectifs du développement durable ;
- Une possibilité d'effectuer un archivage électronique des documents envoyés (facilité de recherches ultérieures) ;
- Une sécurisation totale de la transmission des actes (fiabilité du dispositif avec des tiers dits de confiance agréés par le ministère de l'Intérieur) ;
- Certitude que le document est intégré dans une chaîne de traitement ininterrompue (le document est bien pris en compte et, passé les délais légaux, il est validé).

Les collectivités ne communiquent pas directement avec le ministère de l'Intérieur, mais utilisent des opérateurs, baptisés « tiers de confiance », comme intermédiaires pour déposer les actes et recevoir les informations renvoyées par le ministère. Les tiers de confiance peuvent être soit des opérateurs privés (ou un ensemble d'opérateurs privés), soit d'importantes collectivités jouant le rôle de tiers de confiance pour elles-mêmes voire pour d'autres collectivités. A ce jour, 26 dispositifs de télétransmission sont homologués, dont vous trouverez la liste en pièce jointe.

## **II/ LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES :**

A compter de 2012, l'application ACTES sera enrichie d'un volet particulier concernant les actes budgétaires pour permettre la télétransmission des documents budgétaires des collectivités locales. Ce dispositif offrira des avantages matériels comparables à ceux de « actes » : rapidité et sécurité de la transmission, facilité de stockage, accusé de réception automatique des documents...

### **A / MAQUETTES BUDGETAIRES CONCERNEES :**

Dans un premier temps, seules les maquettes budgétaires les plus utilisées ont été dématérialisées et seront mises à disposition pour les documents budgétaires de l'exercice 2012 :

- M. 14 présentations par nature et fonction
- M. 4 et ses déclinaisons
- M. 52 présentation par nature
- M.71 présentation par fonction

Les maquettes des documents budgétaires M. 71 présentation par nature, M.52 présentation par fonction, M. 61 pour les SDIS, M.8.3.2 des centres de gestion de la fonction publique territoriale seront dématérialisées en 2012 en vue d'une mise à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La dématérialisation des maquettes M. 22 pour les établissements sociaux et médico-sociaux et M. 31 pour les offices publics de l'habitat est en cours.

Dans ces conditions, les collectivités qui votent leur budget et arrêtent leurs comptes selon la présentation fonctionnelle de la M. 52 et la présentation par nature de la M. 71 ne seront donc pas concernées par le déploiement des applications au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **B/ ACTES BUDGETAIRES CONCERNES :**

En 2012, la dématérialisation et la télétransmission concerneront les documents budgétaires de l'exercice 2012.

En conséquence, les comptes administratifs de l'exercice 2011 ne sont pas concernés.

En outre, les collectivités s'engageant dans une démarche de dématérialisation pour un exercice budgétaire doivent télétransmettre l'ensemble de leurs décisions budgétaires afin que l'outil contiennent des exercices complets. Aussi, les collectivités qui votent aujourd'hui leur budget supplémentaire ou leurs décisions modificative sous forme de délibération devront, lors de l'adhésion à cette démarche, s'engager à télétransmettre ces documents sous la forme des maquettes budgétaires et comptables prévues. Ces maquettes ne comporteront que les états modifiés afin de ne pas alourdir la charge des collectivités.

### **C/ DEMARCHES A ACCOMPLIR :**

Seuls les collectivités et établissements publics locaux ayant signé une convention ACTES peuvent s'inscrire dans la démarche de dématérialisation et de télétransmission des actes budgétaires.

Si tel est le cas de votre collectivité et que vous souhaitez télétransmettre vos actes budgétaires, je vous invite :

- à m'en faire part pour le 28 septembre prochain, par tout moyen à votre convenance ;
- à remplir et à me retourner, en deux exemplaires, l'avenant à la convention de télétransmission dont vous trouverez le modèle ci-joint.

Si, en revanche, vous n'avez pas encore adhéré au dispositif de télétransmission des actes et que vous souhaitez vous engager dans cette démarche, je vous propose de contacter mes services (M. DELEGLISE : 03 84 86 85 30) qui vous apporteront tout renseignement utile.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente circulaire.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Jean-Marie WILHELM

**AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE EN VUE DE LA PROCEDER A LA  
TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Le ....., a été conclue une convention entre :

- M....., représentant .....
- (nom de la collectivité), d'une part,
- Monsieur le Préfet du Jura, d'autre part,

en vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 3.2.4 de la convention précitée, qui a trait au type d'actes télétransmis.

Il est donc ajouté à la liste des actes ayant vocation à être transmis exclusivement par la voie électronique :

« - les documents budgétaires de l'exercice 2012 et des exercices suivants.

( Les comptes administratifs de l'exercice 2011 ne sont pas concernés).

En outre, la collectivité s'engage à télétransmettre l'ensemble de ses décisions budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative). Ces documents seront télétransmis sous la forme des maquettes budgétaires et comptables prévues. Ces maquettes ne comporteront que les états modifiés afin de ne pas alourdir la charge des collectivités. »

Fait en deux exemplaires, le.....

Le représentant  
de la collectivité  
(signature)

Le Préfet

# Projet ACTES

## Aide au Contrôle de légalité dématérialisé

**Liste des dispositifs de télétransmissions homologués**  
 par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,  
 des collectivités territoriales et de l'immigration

Nom du dispositif	Nom de la société	Coordonnées du responsable
« fournisseur d'accès sécurisé transactionnel » « FAST »	<b>CDC FAST</b> 195, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS	Sylvain SEVENO - 01.58.50.14.22 <a href="mailto:sylvain.seveno@cdofast.fr">sylvain.seveno@cdofast.fr</a>
« IXBus »	<b>SRCI</b> ZA La Croix Saint-Mathieu 28320 GALLARDON	Gilles BRANDEL - 02.37.91.30.80 <a href="mailto:gilles.brandel@srci.fr">gilles.brandel@srci.fr</a>
« OK-ACTES »	<b>OMNIKLES</b> 56, rue de Londres 75008 PARIS	G. BREZELEC - 01.44.88.96.04 <a href="mailto:gbrezelec@omnikles.fr">gbrezelec@omnikles.fr</a>
« S2low »	<b>ADULLACT - PROJET</b> 836 Rue du Mas de Verchant 34000 MONTPELLIER	Pascal KUCZYNSKI - 04.67.65.05.88 (association) <a href="mailto:pascal.kuczynski@adullact.org">pascal.kuczynski@adullact.org</a>
« XLégales »	<b>Achatpublic.com</b> 12 Rue d'Uzès 75002 PARIS	Arnaud PEVRIER - 01.48.07.53.18 <a href="mailto:support@foraup.com">support@foraup.com</a> <a href="mailto:arnaud.pevrier@achatpublic.com">arnaud.pevrier@achatpublic.com</a>
« Demat-Aube »	<b>Conseil général de l'Aube</b> 2, rue Pierre Laboude - BP 394 10026 TROYES CEDEX	Philippe RICARD - 03.25.42.51.00 <a href="mailto:philippe.ricard@ca10.fr">philippe.ricard@ca10.fr</a>
« Stela »	<b>SICTIAM</b> (Sophia Antipolis 3, porte 15) ; 2323 Chemin Saint Bernard 06225 VALLAURIS	Francis KUHN - 04.92.96.92.92 <a href="mailto:fkuhn@sictiam.fr">fkuhn@sictiam.fr</a>
« Local Trust Actes »	<b>ATEXO</b> 11, rue Royale 75008 PARIS	M. MALHOMME - 01.53.43.05.40 <a href="mailto:laurent.malhomme@atexo.com">laurent.malhomme@atexo.com</a>
« Demat-mairie de Metz »	<b>Mairie de Metz</b> 1, place d'Armes - BP 3069 57000 MBTZ	Bertrand LANG - 03.87.55.51.10 <a href="mailto:blang@mairie-metz.fr">blang@mairie-metz.fr</a>
« Landespublic »	<b>Landespublic de l'ALPI</b> 175 place de la caserne Bosquet-BP 3069 40002 MONT DE MARSAN	Renaud LAGRAVE - 05.58.85.80.80 <a href="mailto:direction@alpi40.org">direction@alpi40.org</a>
« S2low Alternance Soft »	<b>Alternance Soft</b> 64 Chemin des Mouilles 69134 ECULLY CEDEX	Jacky MONTIEL - 04.72.18.09.13 <a href="mailto:jmontiel@alternancesoft.com">jmontiel@alternancesoft.com</a>
« XFiles Klekoon »	<b>Société Klekoon</b> Garonor Tour G - BP 637 93611 AULNAY-SOUS-BOIS	Ali KABLI - 01.48.14.56.30 <a href="mailto:a.kabli@klekoon.com">a.kabli@klekoon.com</a>
« Magitel-CL »	<b>Société TELINO</b> ZAC des Godets 7, rue des Petits Ruisseaux 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON	Mohamed ABD MOULAH - 01.69.53.68.52 <a href="mailto:mam@telino.fr">mam@telino.fr</a>
« ApprobACTES » Version 1.0	<b>Société SERES SA</b> 20, rue Dieumegard 93406 SAINT-OUEN CEDEX	Thierry DUFLOS - 01.49.45.57.55 <a href="mailto:tduflos@seres.fr">tduflos@seres.fr</a> Julie LAMAUVE - 01.49.45.57.13 <a href="mailto:jlamauve@seres.fr">jlamauve@seres.fr</a>
« SDITEC » Basé sur la versuib 1.0 de l'application Stella	<b>SDITEC</b> Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication 30, rue Denis Papin 16022 Angoulême Cedex	Pierre SAUZE - 05.45.22.20.40 <a href="mailto:psauze@sditec.fr">psauze@sditec.fr</a> Gérard LIOT - 05.45.22.20.40 <a href="mailto:gliot@sditec.fr">gliot@sditec.fr</a>
« SIIB »	<b>SIIB</b> Syndicat intercommunal de Bobigny 1, rue de l'Union 93000 BOBIGNY	Khatib MECHENTEL - 01.41.60.85.08 <a href="mailto:khatib.mechentel@siib.fr">khatib.mechentel@siib.fr</a> Didier KEON - 01.41.60.84.85 <a href="mailto:didier.keon@siib.fr">didier.keon@siib.fr</a>

<b>« BL Echanges Sécurisés »</b>	<b>BL Echanges Sécurisés</b> Société Berger- Levrault-Magnus 104 avenue du Président Kennedy 75016 Paris	Guy BEAUDET - 01.40.64.42.01 <a href="mailto:guy.beaudet@actes-berger-levrault.fr">guy.beaudet@actes-berger-levrault.fr</a> Patrick BEAUDOIN - 05.61.00.78.07 05.62.24.48.90 <a href="mailto:techniqueinternet@berger-levrault.fr">techniqueinternet@berger-levrault.fr</a>
<b>“Sécurisation des Actes au Contrôle Régulier de l’Etat SACRE Reims »</b>	<b>SRCI REIMS METROPOLE</b> ZA de la Croix St Mathieu 28320 GALLARDON	Charly AUBILOUX - 02.37.91.30.87 <a href="mailto:charly.aubiloUX@srci.fr">charly.aubiloUX@srci.fr</a> Laurent ALLIOUX - 02.37.91.80.83 <a href="mailto:support@srci.fr">support@srci.fr</a>
<b>“AWS - Avenue-Web Systèmes”</b>	<b>AWS-Legalite</b> 97 rue du Général Mangin 38000 Grenoble	Jamin KAROUTCHI - 04.76.44.11.68 <a href="mailto:j.karoutchi@aws-france.com">j.karoutchi@aws-france.com</a>
<b>Dematis « e-legalité »</b>	<b>Dematis</b> 30 boulevard Voltaire 75011 Paris	Régis LEGROS - 01 72 36 55 48 <a href="mailto:Info@dematis.com">Info@dematis.com</a> <a href="mailto:regis.legros@dematis.com">regis.legros@dematis.com</a>
<b>Demat-loir-atlantique</b>	<b>Conseil Général de Loire-Atlantique</b> 3, quai Ceineray BP 94109 44041 NANTES Cedex 1	Maryvonne LE FLOCH - 02.40.99.81.43. <a href="mailto:maryvonne.lefloch@loire-atlantique.fr">maryvonne.lefloch@loire-atlantique.fr</a>
<b>SITPI</b>	<b>Société SITPI</b> 48 avenue Jean Jaurès BP 66 38602 Fontaine cedex	Cédric BELLAN 04.76.98.90.00 <a href="mailto:cbellan@sitpi.fr">cbellan@sitpi.fr</a>
<b>Transferts-sécurisé</b>	<b>Interbat services</b> 4, avenue du roctour Poincaré 75016 Paris	Casimir DECAS 04.92.90.93.20 <a href="mailto:cd@interbat.com">cd@interbat.com</a>
<b>Demat.cg54</b>	<b>Conseil général de Meurthe et Moselle</b> 48, esplanade Jacques Baudot 54035 Nancy	Daniel BARRET 03.83.94.55.87 <a href="mailto:dbarret@cg.54.fr">dbarret@cg.54.fr</a>
<b>Tdt-agedi-legalite</b>	<b>AGEDI syndicat intercommunal</b> Mairie 77440 Dhuisy	Alexandre GIDON 04 71 48 70 11 <a href="mailto:agedi@agedi.fr">agedi@agedi.fr</a>
<b>Tdt-sitéc</b>	<b>SITEC</b> Société informatique et télématique corse Zone industrielle du Viazzo 20090 Ajaccio	Philippe OUISEPPI 04.95.23.68.06 <a href="mailto:philippe.ouiseppi@sitec.fr">philippe.ouiseppi@sitec.fr</a>